

Mutuelle Centrale de Réassurance

Rapport annuel sur les comptes sociaux 2018



SOMMAIRE

5	Le conseil d'administration, le comité d'audit et la direction générale
6	Rapport du conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice 2018
20	Compte de résultat
22	Bilan
24	Annexe aux comptes
46	Résolutions prises par l'assemblée générale du 27 juin 2019
50	Rapport général des commissaires aux comptes
58	Liste des associées de la Mutuelle Centrale de Réassurance



Le conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance

De gauche à droite : Paul Tassel, Diouldé Niane, Gilles Dupin, Pierre Ducrohet, Yvan Rose, Jean-Marc Poisson, Jacques Szmaragd, Philippe Dubois, Anne-Cécile Martinot, Emmanuel Sales, Abed Yacoubi Soussane, Marc Billaud, Jean-Pierre Crouzet, Jean-Pierre Thiolat, René Vandamme.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(à compter du 27 juin 2019)

Président honoraire Robert Choplin †

Administrateur honoraire Paul Defourneaux †

Président Gilles Dupin,
Président du conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne, Président du conseil d'administration de l'Umam, Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances, Président du conseil d'administration de Capma & Capmi

Vice-Présidents Jacques Szmaragd
Emmanuel Sales, Président de la Financière de la Cité

Secrétaire Abed Yacoubi Soussane, Président du conseil de surveillance du groupe MAMDA-MCMA (Maroc)

Administrateurs Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricole, représentée par Lamjed Boukhris, Directeur général

Monceau Retraite & Épargne, représentée par Marc Billaud

Monceau Générale Assurances, représentée par Jean-Pierre Thiolat

Mutuelle des débiteurs de tabac de France (Mudetaf), représentée par Bernard Bouny, Président

SONAM (Sénégal), représentée par Diouldé Niane, Président

Promutuel Ré (Québec), représentée par Yvan Rose, Président

MAMDA (Maroc), représentée par Hicham Belmrah, Président du Directoire

Mutuelle d'assurance des professions alimentaires (MAPA), représentée par Philippe Dubois, Président

Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, représentée par Jean-Pierre Crouzet, Président

Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam), représentée par Jean-Marc Poisson, Directeur général

Pierre Ducrohet

Paul Tassel

René Vandamme, Président du comité d'audit

Anne-Cécile Martinot, Administrateur élu par les salariés

COMITÉ D'AUDIT

Président René Vandamme

Membres Emmanuel Sales
Pierre Ducrohet
Jacques Szmaragd
Jean-Pierre Thiolat

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général Gilles Dupin

Directeurs généraux délégués Anne-Cécile Martinot
Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes de résultats de l'année, le bilan arrêté au 31 décembre 2018 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Société établissant les comptes combinés du groupe étendu au périmètre incluant ses filiales et les sociétés françaises d'assurance qui ont accédé au statut d'associé, ensemble dit « Monceau Assurances », la Mutuelle Centrale de Réassurance est avant tout le réassureur principal de mutuelles et entreprises d'assurance bénéficiant du statut d'associé, en France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Québec. Centralisant les risques de cet ensemble, avec pour objectif de protéger ses fonds propres, elle recherche et négocie des couvertures de réassurance optimisées auprès des meilleurs acteurs du marché.

Soucieuse de maîtriser ses souscriptions et son exposition aux risques, la Mutuelle Centrale de Réassurance s'est progressivement retirée des marchés mondiaux de la réassurance pour se concentrer sur le marché français, en intervenant auprès d'entreprises petites et moyennes, souvent de statut mutualiste, et sur ses relations historiques avec ses associés. Elle maintient des relations de réassurance avec des entreprises d'assurance françaises, principalement de taille petite et moyenne, appartenant souvent à la famille mutualiste. Elle s'attache par ailleurs à piloter le développement en Europe des opérations du groupe constitué autour d'elle.

En 2018, deux sociétés d'assurance mutuelle ont demandé et obtenu l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance, matérialisé par la signature d'un traité de réassurance de durée, la Mutuelle d'assurance des professions alimentaires (Mapa) et la Mutuelle d'assurance de la boulangerie, dénomination usuelle des Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française. En application des dispositions comptables du code des assurances, l'existence de cette relation de réassurance significative et durable se traduit par l'inclusion, à effet du 1^{er} janvier 2018, de ces deux entreprises dans le périmètre de combinaison des comptes établis par la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui font l'objet d'un rapport séparé.

Les résultats techniques sont de qualité, atteignant 2.585 milliers d'euros hors produits financiers et avant dotation à la provision pour égalisation

Fortement tributaire de l'activité de ses associés et de leur politique de conservation, le chiffre d'affaires affiché pour 2018 s'inscrit en repli de 6,7 %, à 80.424 milliers d'euros. Les résultats techniques sont de qualité, atteignant 2.585 milliers d'euros hors produits financiers et avant dotation à la provision pour égalisation, soit un ratio combiné de 96,8 %. Après prise en compte des excédents revenant aux réassureurs, 6.943 milliers d'euros, et paiement de l'impôt sur les sociétés de 6.709 milliers d'euros, l'exercice se solde par un excédent de 12.102 milliers d'euros, portant les fonds propres comptables à 433.856 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les actifs inscrits en couverture des engagements réglementés excèdent de 414.191 milliers d'euros les passifs à couvrir, évalués à 748.446 milliers d'euros.

La marge de solvabilité réglementaire à constituer à cette date ressort à 193 millions d'euros, en baisse sur le niveau de 202 millions d'euros calculé au 31 décembre 2017. Cette évolution trouve son origine dans l'allègement des portefeuilles d'actions décidé pour financer la politique d'investissements, immobiliers notamment, développée à partir de Luxembourg et dans la baisse des marchés financiers en fin d'année qui s'est traduite par une diminution du coefficient à retenir pour le calcul de l'exposition de l'entreprise aux risques de marché. La marge de solvabilité constituée à la même date est évaluée à 506 millions d'euros, en repli également sur le chiffre de 528 millions d'euros évalué au 31 décembre 2017, la baisse des marchés financiers ayant entamé le montant des plus-values latentes sur le portefeuille de placements.

Au niveau de 262 % ainsi calculé, le taux de couverture de la marge de solvabilité reste proche, voire en légère amélioration sur celui de 261 % affiché au terme de l'exercice précédent. **Le classement de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie**, celle des réassureurs disposant d'une notation supérieure à AA, s'en trouve confirmé, ce que ses cédantes assujetties à la réglementation dite « Solvabilité 2 » apprécieront.

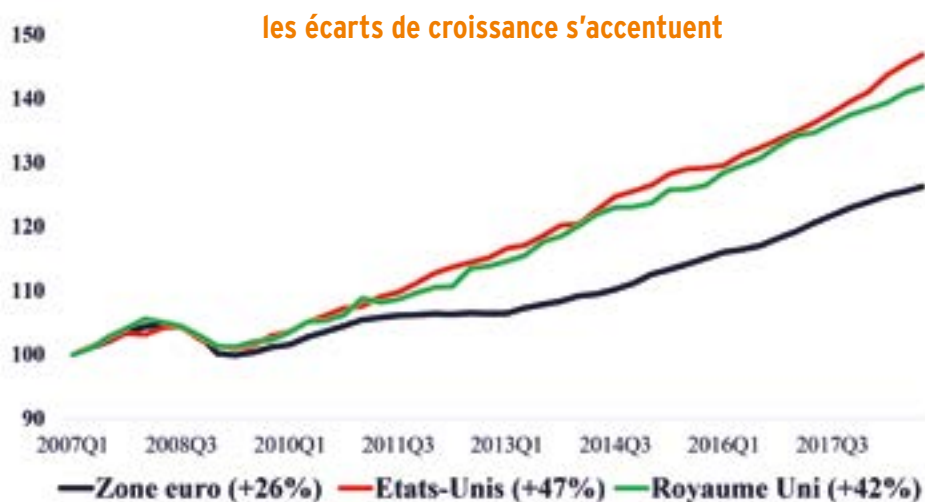
L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Après avoir débuté sous les meilleurs auspices, l'exercice 2018 s'est terminé par de nouveaux à-coups. Pendant une première partie de l'année, la réduction des tensions en zone euro, le rythme soutenu de la croissance américaine, des conditions financières très favorables ont permis à l'économie mondiale de poursuivre sur la tendance observée en 2017 au point de retrouver des taux de croissance proches de ceux d'avant crise, avec toutefois des disparités accrues entre les pays et les zones de change.

Selon les estimations du Fonds Monétaire International, la croissance mondiale s'établit en 2018 à 3,7 % malgré les résultats plus faibles de certains pays, notamment en Europe et en Asie.

Le différentiel de croissance avec les États-Unis continue de s'accroître. Privés de l'ajustement classique par les taux de change, pénalisés par les mesures d'encadrement du secteur bancaire, les pays les plus fragiles enregistrent des niveaux de chômage élevés et une poursuite de la dégradation de leur activité.

Fortement exposée au ralentissement de la demande mondiale du fait d'un modèle de développement mercantiliste donnant la priorité aux exportations au prix de la contraction de la demande interne, **l'Allemagne**, déjà pénalisée par l'entrée en vigueur de nouvelles normes anti-pollution, **commence à enregistrer les conséquences du ralentissement mondial.** Sa croissance chute de 2,5 % à 1,5 %.



L'institut de conjoncture portant les intérêts de la grande industrie (IFO) s'est inquiété des conséquences d'un « hard Brexit » qui priverait le secteur automobile de son principal marché d'exportation. L'Italie, dont l'industrie dépend en partie des chaînes de production allemandes pour l'automobile, est également touchée par ce ralentissement, qui vient s'ajouter aux autres difficultés auxquelles le pays doit faire face. Avec une croissance de 1,5 % contre 2,3 % en 2017, soit plus d'un tiers de moins, la France n'échappe pas à la tendance générale.

Aux États-Unis, le cycle économique enclenché depuis la crise financière, et prolongé par les mesures du Président Trump, commence à s'infléchir, la croissance chinoise atteint un certain niveau de maturité, le resserrement financier consécutif à la normalisation des politiques monétaires et à la hausse du dollar pèse sur les pays émergents, alors que l'endettement a augmenté. La confiance a fait place à un sentiment d'inquiétude.

Par le dynamisme et la taille de leur marché intérieur, les États-Unis demeurent le premier contributeur à la croissance des pays avancés. Avec 2,8 % de croissance (contre 2 % en 2017), ils enregistrent une forte progression de leur activité, malgré les incertitudes liées aux tensions commerciales avec la Chine. Le chômage reste faible et la hausse des prix à la consommation contenue.

Les économies de la zone euro en revanche ont enregistré une nette décélération de l'activité (+1,8 % contre +2,4 %).

Après les crises de la dette souveraine des années 2010-2012 et le fort ralentissement de l'activité qui en était résulté, les pays de la zone euro bénéficiaient depuis deux ans d'un regain de croissance, essentiellement tiré par le dynamisme des marchés extérieurs et la faiblesse des taux d'intérêt. **Cette nouvelle baisse de l'activité intervient alors que l'architecture financière de la zone monétaire demeure imparfaite et que les marges de manœuvre se sont réduites.** Le durcissement de la crise sociale en Italie, en France, mais aussi en Allemagne, où les politiques migratoires de la Chancellerie ont créé de nouvelles crispations, rendent plus difficile l'expression d'un intérêt commun. Sauf à envisager un débouclage ordonné de la monnaie unique, ce qui est hautement improbable, le continent semble engagé dans un mouvement de polarisation économique et de paupérisation qui expose les pays débiteurs à de nouvelles crises.

Les marchés financiers enregistrent les conséquences du resserrement monétaire, réduisant à néant l'optimisme qui prévalait en début d'année. L'exercice 2018 se solde par une baisse marquée des principales places boursières. Avec un repli de 11 %, l'indice CAC 40, hors dividendes, signe sa pire performance depuis 2008, terminant l'année quasiment au plus bas, autour du seuil des 4650 points. L'indice DAX (qui intègre les dividendes) chute de plus de 17 %, sous l'effet de l'assombrissement des perspectives concernant l'industrie automobile. Les indices américains ont également enregistré de fortes baisses, effaçant la totalité de la progression de l'année. Les actions des pays émergents ont connu des corrections encore plus fortes, dans un contexte de liquidité faible et de visibilité réduite.

L'exercice 2018 se solde par une baisse marquée des principales places boursières

La contraction ne s'est pas limitée aux marchés d'actions : les écarts de rendements des obligations d'entreprises se sont fortement creusés. Les marchés de la dette souveraine ont changé d'orientation. Les anticipations d'inflation et de remontée des taux d'intérêt à long terme, qui avaient animé le marché au début de l'année, se sont retournées. Les capitaux ont reflué vers les valeurs refuge (ou supposées telles) tandis que les primes de crédit souverain enregistraient de nouvelles tensions en zone euro, en particulier en Italie. Avec la montée des risques, l'or a repris le chemin de la hausse.

La normalisation de la politique monétaire des grandes banques centrales a joué un rôle-clé dans le déroulé des événements. Depuis la crise de 2008, l'économie a connu des conditions de financement accommodantes qui ont favorisé la hausse de l'endettement des entreprises et la fuite vers les actifs peu liquides dont les primes de risque se sont écrasées au cours du temps : obligations privées « à haut rendement », petites et moyennes capitalisations, infrastructures, actions et obligations des pays émergents.

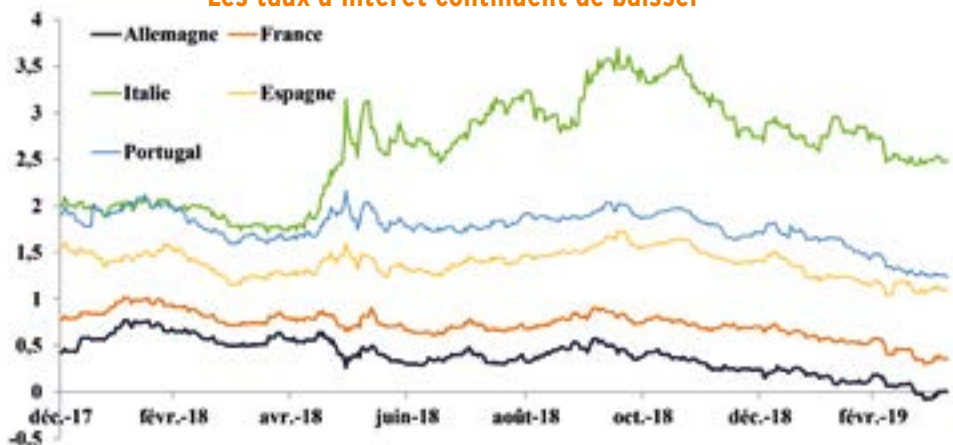
La Réserve fédérale a continué de remonter ses taux directeurs au cours de l'année et à alléger son bilan au rythme précédemment avancé de 400 milliards de dollars par an, tandis que l'appréciation du dollar contre la plupart des monnaies réduisait la marge de manœuvre des pays émergents. Sans procéder à une remontée des taux directeurs, la BCE a de son côté mis fin à son programme d'achat de titres. La Banque du Japon a laissé sa politique inchangée. **Le tassement de la base monétaire mondiale est ainsi intervenu dans des économies sensibles à l'inversion des conditions de liquidité.**

Le mécanisme de retournement des marchés correspond, partant, à un schéma bien connu, dont la fréquence accrue (1987, 1994, 2008, 2018) correspond également à la montée en puissance des banques de réserve en tant que pourvoyeurs de liquidité.

Les risques n'ont pas disparu. L'opinion, qui règne en maître sur les marchés financiers, crée ses propres mythes qui à leur tour peuvent parfois avoir un impact auto-réalisateur. Aux États-Unis, les marchés d'actions sont devenus un indicateur déterminant des conditions financières. Il était donc prévisible que la Réserve fédérale calme le jeu en laissant entendre qu'elle pourrait envisager une inflexion de sa politique monétaire. **Les marchés qui avaient le plus baissé dans les derniers jours de 2018 ont depuis enregistré de forts rebonds.** Toutefois, la vigilance s'impose, car les signaux d'approche d'une contraction globale de l'activité se multiplient, que seule une expansion massive des liquidités mondiales ou des politiques de relance budgétaire pourraient freiner.

En économie, disait l'économiste de renommée mondiale Rudiger Dornbusch décédé en 2002, les choses mettent généralement plus de temps à arriver que l'on ne l'anticipe et, quand elles arrivent, elles se produisent plus rapidement qu'on ne le pensait. L'année 2019 offrira peut-être un répit. Cela laisse le temps de se préparer et permettrait d'adapter les politiques d'allocation en conséquence, si les règles imposées par Solvabilité 2 ne venaient contrarier les choix qu'une vision de long terme devrait privilégier.

Les taux d'intérêt continuent de baisser



DANS CET ENVIRONNEMENT, LA POLITIQUE FINANCIÈRE RESTE MÉFIANTE À L'ÉGARD DES RISQUES SOUVERAINS DE LA ZONE EURO ET CONTINUE DE PRIVILÉGIER LA DÉTENTION DE BIENS RÉELS

Les lignes directrices de la politique financière sont restées inchangées ces dernières années. La recherche de rendements stables et adossés à des actifs sûrs, la protection contre une hausse des taux nominaux, la préservation des passifs contre une résurgence de l'inflation, la diversification sur des actifs réels qui ne comportent pas de risque de crédit, demeurent les fondements des décisions prises. Parmi ces actifs réels, se trouvent en premier lieu les biens immobiliers.

La place accordée à ces actifs dans les différents portefeuilles a soutenu ces dernières années le **dynamisme de la politique immobilière** menée par le groupe. Depuis 2015, cette politique est également entrée dans une **logique de diversification internationale**, avec l'acquisition de biens à Luxembourg et en Italie.

Poussés par le maintien des taux d'intérêt à long terme à des niveaux très bas, de nombreux institutionnels ont retrouvé depuis cinq ans un intérêt marqué pour les actifs immobiliers, qui, dans les allocations, se substituent à des investissements obligataires dont le rendement est quasi-nul. Il en résulte une **tension sur les prix**, notamment pour les biens situés dans les quartiers d'affaires de Paris, privilégiés par la politique d'investissements du groupe ces dernières années, devant conduire à la plus grande vigilance, d'autant que le risque de vacance ne peut être ignoré.

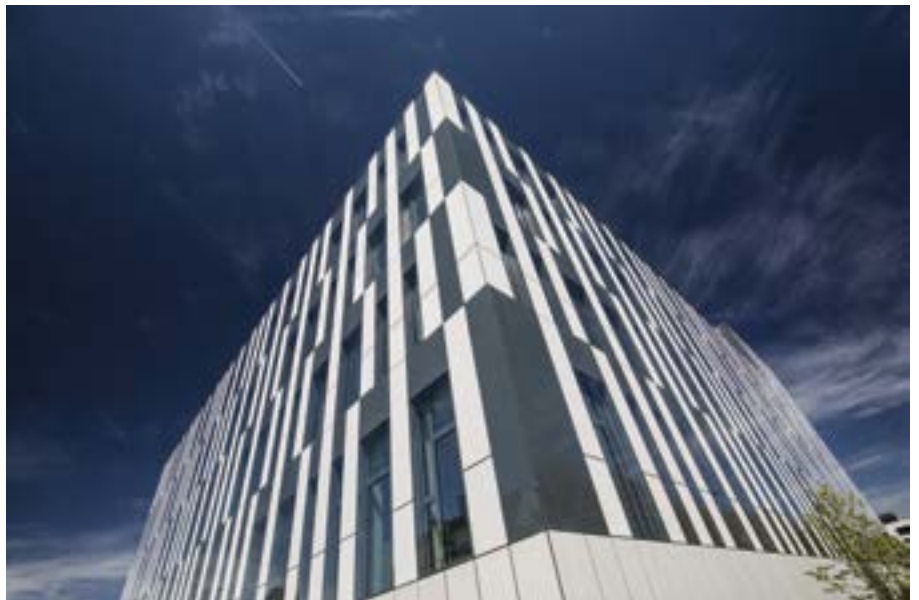
Dans ce contexte, de nombreux dossiers d'acquisition d'actifs immobiliers sur le marché de l'Île-de-France ont été étudiés durant cet exercice 2018, sans résultat avant le 31 décembre, les offres formulées n'ayant pas été retenues, car inférieures, et parfois de beaucoup, aux prix offerts par d'autres acquéreurs potentiels.

Faute d'acquisitions nouvelles à financer, les investissements de l'exercice 2018, supportés par la trésorerie disponible dans les sociétés civiles ont donc porté sur les restructurations lourdes des immeubles parisiens de la rue de Calais, de la rue Cambacérès, livré à son locataire en avril 2019, et sur la construction d'un immeuble à Levallois, en attendant le début des travaux de réaménagement de l'immeuble Le Curve à La Défense, opérations toutes initiées au cours des exercices précédents.

En revanche, les recherches menées à Luxembourg avec pour objectif de diversifier la localisation géographique du patrimoine immobilier, ont été conclues positivement en 2018 pour deux dossiers. Le premier

concerne une société, Curve SA, devenue propriétaire d'un terrain idéalement situé à Luxembourg, sur lequel sera construit un immeuble d'une surface utile de 1.600 mètres carrés, divisible par plateaux de 200 mètres carrés, répondant aux normes écologiques les plus récentes. En second lieu, Monceau International a acquis auprès d'un groupe de construction belge une société, Valencia Investments Sàrl, propriétaire d'un unique immeuble à Luxembourg, situé dans le quartier dit Ban de Gasperich, une zone d'activité en fort développement.

Luxembourg - White Pearl



2016 - Acquisition d'un immeuble à Padoue (Italie) - 40 000 m²



Hormis celles concernant les projets immobiliers, les décisions prises durant l'exercice ont été peu nombreuses. Elles ont été principalement guidées par la nécessité de dégager les liquidités nécessaires à la politique d'investissements internationaux et par le souci d'alléger les contraintes de solvabilité en réduisant l'exposition de l'entreprise aux marchés d'actions. Elles ont en particulier tiré les conséquences de la fin des relations capitalistiques avec les sociétés de gestion Vestathéna, Financière Responsable et Trecento, en diminuant les encours qui leur ont été confiés.

Vétuste, l'immeuble doit être restructuré en profondeur avant d'être proposé à la location. Il bénéficiera également de certificats énergétiques de la meilleure qualité.

Enfin, initiés fin 2018, des négociations portant sur un troisième dossier ont conduit à la signature intervenue au début de mai 2019, d'un contrat portant sur l'acquisition d'une société, dénommée Centre Etoile Sàrl, détenant un immeuble situé en face de la Place de l'Étoile à Luxembourg. Occupé jusqu'à la fin de 2020 par l'État luxembourgeois, le bien, une fois libéré, fera l'objet d'une restructuration lourde conduite par le vendeur avec une surélévation portant sa surface utile à 4.200 m², sur trois niveaux de sous-sol offrant 28 places de parking.

Ces investissements ont été étudiés à l'initiative de la Mutuelle Centrale de Réassurance. Pour financer ces acquisitions et apporter à Monceau International, via Monceau Participations, la trésorerie nécessaire à l'achat du terrain du Curve et des actions de Valencia Investments, et de financer les autres projets de développement du groupe en Belgique et au Luxembourg (cf. infra), la Mutuelle Centrale de réassurance a souscrit à une augmentation de capital de sa filiale luxembourgeoise à hauteur de 54 millions d'euros. Elle pourrait assurer seule ces financements. Néanmoins, prenant exemple sur ce qui a été fait pour l'acquisition de Sogimme II, société qui possède l'immeuble White Pearl, et de Fin.Ve.Cos, qui détient l'immeuble de Padoue, ces opérations ont été ou seront en partie financées à l'aide d'emprunts obligataires privés, proposés à la souscription des autres sociétés du groupe de façon à les intéresser à ces différents projets.

Ces différentes opérations ont conforté la position de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans son rôle de **société de participations centrale du groupe**. Les titres de participations et avances qui leur ont été consentis représentent à présent 36 % du portefeuille, dépôt d'espèces constitué auprès de Capma & Capmi non compris.

Du fait des cessions intervenues pour souscrire aux augmentations de capital de Monceau Participations (cf. supra), les obligations vives, souveraines et privées, ne représente plus que 5,7 % des encours gérés, au lieu de 8,7% fin 2017, année qui vit l'entreprise se défaire de la totalité de son portefeuille d'obligations souveraines italiennes, les liquidités dégagées à cette occasion étant en partie investies dans des obligations privées émises en dehors de la zone euro, sur une échéance de l'ordre de 3 ans, sans couvrir les risques de change correspondants. Le portefeuille de titres souverains, qui ne pèse plus que pour 4,0 % du total, est concentré sur l'État français, avec une part marginale sur des états canadiens, tandis que le portefeuille de titres privés en devises étrangères a progressé selon le plan d'investissement annoncé, et en représente désormais 1,7 %.

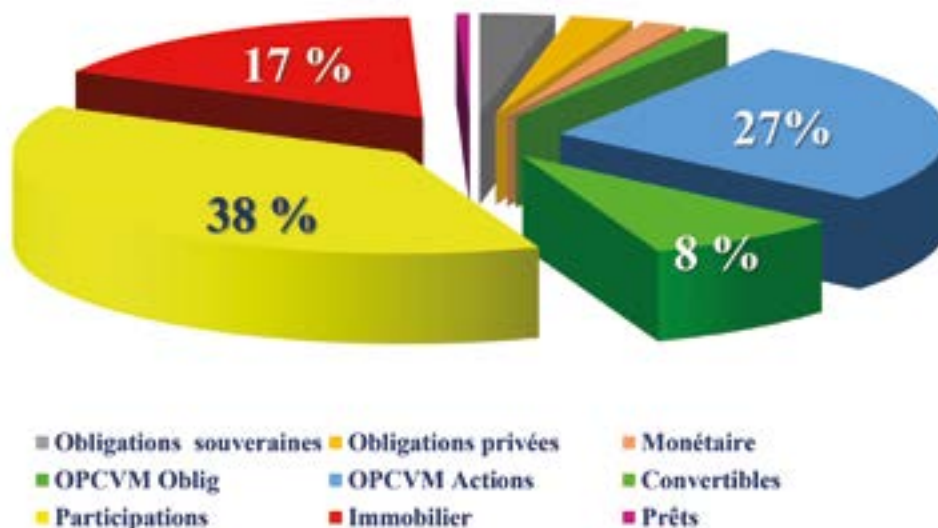
Les positions dans les OPCVM d'obligations convertibles sont restées inchangées, cette poche représentant environ 8 % de l'encours géré.

Ces différentes opérations ont conforté la position de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans son rôle de société de participations centrale du groupe.

En revanche, du fait des cessions effectuées en début d'année pour dégager les liquidités nécessaires au financement des projets menés au Luxembourg, et de la baisse des marchés, le **portefeuille d'actions a notablement régressé**. Il **représente encore 25 %** de l'encours géré contre 36 % au 31 décembre 2017. Cette proportion reste élevée en comparaison des pratiques usuelles du secteur professionnel, préoccupé par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 de la directive Solvabilité 2. Les résultats des calculs du besoin de fonds propres et du montant de la marge de solvabilité à constituer dans ce nouveau référentiel démontrent qu'une politique financière laissant une telle place aux actions ne compromet en rien la situation de l'entreprise au regard de ses obligations de solvabilité.

Enfin, la Mutuelle Centrale de Réassurance détient en direct pour principal actif immobilier une participation de 16,9 % dans la Société Civile Centrale Monceau, qui mène une politique active d'investissements, financée, le cas échéant, par des apports en compte-courant des actionnaires, chacun contribuant à hauteur de sa part dans le capital. Pour financer sa part dans les travaux de rénovation du patrimoine menés sur l'exercice (cf. supra) la Mutuelle Centrale de Réassurance a apporté 3,7 millions d'euros à cette participation immobilière. Flattée par la forte progression de la valeur de la part de la Société Civile Centrale Monceau durant l'exercice (un rendement pour l'actionnaire qui dépasse 22 %), la part des actifs immobiliers dans le portefeuille s'élève à 18 % environ de l'encours total géré. Pour apprécier l'exposition de la Centrale au risque immobilier, il faudrait en outre tenir compte des prêts hypothécaires en portefeuille (soit environ 0,5 % de l'encours), mais surtout des biens détenus à l'étranger au travers de Monceau Participations par les filiales spécialisées, Fin. Ve.Cos, Sogimme, LuxImmo46 et LuxImmo48, Curve et Valencia Investments (cf. supra).

Mutuelle Centrale de Réassurance : Ventilation des encours gérés





STRUCTURE FAÎTIÈRE DE LA FÉDÉRATION MUTUALISTE MONCEAU ASSURANCES, L'ENTREPRISE CONDUIT LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS INTERNATIONALES DE CET ENSEMBLE



La volonté du groupe d'étendre son activité en dehors des frontières de l'hexagone a des origines anciennes. La première tentative remonte à la fin des années 90, mais n'a pas rencontré le succès attendu. Le plus fort de la crise financière de 2007 étant passé, l'idée a pu être reprise, et, du fait de l'importance des fonds propres accumulés au regard de la taille de son activité, la Mutuelle Centrale de Réassurance a été sollicitée pour mener une nouvelle tentative, amorcée à la fin de 2011, et en assurer le financement.

Reprenant les lignes directrices du plan conçu à la fin des années 90, le projet d'extension des opérations hors de France répondait au souci d'améliorer la gestion des risques et les mécanismes de protection du groupe en réassurance, à la volonté d'installer une structure capable de gérer ce développement international tout en assurant une veille concurrentielle, financière et réglementaire, et, enfin, à la volonté d'offrir aux sociétés d'assurance-vie partenaires l'accès à une gamme élargie de solutions patrimoniales, bénéficiant des atouts et de la sécurité qu'offre le Luxembourg.

Les deux premiers volets du projet ont été mis en place dès le printemps 2012, en particulier grâce à la création de Monceau Euro Risk.

Ce **pôle de réassurance s'est trouvé conforté** avec l'acquisition en 2013 auprès d'un groupe industriel norvégien d'une société, Klaveness Re, absorbée par Monceau Euro Risk en 2014. Dans cette même logique d'optimiser la gestion des risques en augmentant les capacités de rétention du groupe et réduisant de ce fait la cession de résultats bénéficiaires à des rétrocessionnaires externes, une nouvelle opération a permis de renforcer cet ensemble en 2018.

Monceau International a signé, fin juillet, un protocole d'acquisition de la totalité des actions de la société de réassurance LBB-Re, filiale du groupe bancaire allemand Landesbank Berlin. Cette acquisition est devenue effective le 8 novembre 2018, une fois obtenu l'accord du Commissariat aux Assurances de Luxembourg.

Renommée dans l'intervalle Monceau Re, la société LBB-Re a ensuite été absorbée par Monceau Euro Risk, après obtention d'un arrêté ministériel en date du 17 décembre 2018 autorisant l'opération, fusion constatée par devant notaire, le 27 décembre 2018. Ainsi mené donc dans un espace de temps très réduit, l'ensemble du processus, suivi par le comité d'audit de Monceau Participations, a été approuvé par les conseils d'administration concernés, et par ceux de leurs maisons mères, Monceau Participations et la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Le troisième volet du plan de développement international s'est concrétisé par la signature, en 2015, d'un protocole de partenariat avec la KBL, banque privée luxembourgeoise, organisant également **l'acquisition de la société d'assurance vie** Vitis Life, devenue définitive en octobre 2015, une fois obtenu l'accord du Commissariat aux Assurances de Luxembourg.

Société d'assurance vie établie à Luxembourg, opérant également sous le régime de la libre prestation de services dans plusieurs pays européens, Vitis Life a enregistré en 2018 un chiffre d'affaires de 155.563 milliers d'euros, en net repli sur les 282.413 milliers d'euros collectés en 2017. Les opérations sur le marché français, qui avec le marché belge constituent les deux domaines prioritaires pour le développement, représentent ensemble 80 % de l'encaissement.

Après une année 2017 de forte croissance, le marché luxembourgeois de l'assurance vie souscrite sous le régime de la libre prestation de service s'est stabilisé en 2018, affichant une progression de son encaissement d'à peine 1%. Cependant, à l'inverse des tendances observées en 2017, la collecte sur les produits d'assurance vie en euros bondit de 39 %, tandis que le chiffre d'affaires enregistré sur les produits en unités de compte régresse de 12 %. Face à des marchés financiers perturbés, faisant renaître une réelle aversion pour le risque, plusieurs groupes d'assurance français ont, comme en 2016, drainé vers leurs filiales luxembourgeoises une épargne que leurs réseaux n'ont pas orienté vers leurs entités françaises, offrant à leur clientèle, dans le cadre juridique luxembourgeois, l'accès à des fonds en euro bénéficiant, au travers de mécanismes de réassurance appropriés, des performances de la gestion financière des portefeuilles constitués et gérés de longue date pour leurs assurés les plus fidèles, à leur dépens.

Vitis Life couvre environ 2,6 fois la marge de solvabilité exigée dans le référentiel Solvabilité 2

L'activité de Vitis Life s'écarte de ce modèle d'affaires. La société ne propose plus depuis plusieurs années de contrats comportant des fonds en euro. Elle se concentre sur des solutions patrimoniales construites sur mesure pour une clientèle aisée, comportant très fréquemment la création de fonds dédiés (la collecte sur ces fonds représentant près de 95 % du chiffre d'affaires de 2018), le plus souvent en relation avec des banquiers privés.

Un tel modèle ne laisse que peu de place aux éléments de chiffre d'affaires récurrents, et ne garantit donc pas un flux uniforme de collecte, pouvant conduire à de fortes variations dans l'encaissement mesuré par année civile. Ainsi s'explique en partie la contre-performance de 2018, qui réplique celle de 2016 (avec une collecte de 120.090 milliers d'euros cette année-là, au lieu de 263.622 milliers d'euros en 2015).

Pour mieux réguler le niveau des souscriptions, et soutenir ses marges d'exploitation, l'entreprise a entrepris de diversifier son offre vers des produits comportant plus de risques, démarche qui n'a pas encore produit ses effets. Elle promeut également des solutions davantage standardisées, proposées en France par le réseau Monceau Patrimoine Conseil, et à la clientèle du marché belge au travers d'une succursale ouverte fin 2017 à Bruxelles.

Les comptes établis par Vitis Life pour l'exercice 2018 ont confirmé la qualité du bilan de cette filiale, même si son compte d'exploitation déçoit. Bien que conforté par les revenus des capitaux propres et la réalisation de plus-values sur cessions d'actions, le résultat de l'exercice 2018 régresse à 2.505 milliers d'euros, contre 7.168 milliers d'euros affichés en 2017, exercice qui, il est vrai, avait bénéficié des bonis générés par la liquidation de la filiale de gestion de portefeuille. Affectées tant par la baisse des marchés financiers que par les rachats enregistrés sur des anciens contrats diffusés sur le marché belge, offrant des garanties de taux élevés arrivées à échéance, les provisions mathématiques, portant à plus de 95 % sur des contrats en unités de compte, diminuent de 7,4 %, à 2.078.499 milliers d'euros contre 2.245.786 milliers d'euros à la fin de 2017. Ses fonds propres et les caractéristiques de son activité, permettent à **Vitis Life de couvrir environ 2,6 fois la marge de solvabilité** exigée dans le référentiel Solvabilité 2.

L'acquisition par le groupe en 2014, pour y loger ses services, de deux immeubles, situés au 46 et 48 boulevard Grande Duchesse Charlotte à Luxembourg a permis de prendre conscience de l'intérêt d'une **diversification géographique de la politique d'investissements immobiliers**, en particulier sur une place caractérisée par de faibles taux de vacance des surfaces de bureaux, une offre inférieure à la demande, avec de réelles perspectives de valorisation à long terme et une rentabilité courante supérieure à celle observée dans les quartiers d'affaires parisiens, devenus trop chers au regard des critères d'investissements du groupe (cf. supra).

Cet intérêt s'est matérialisé une première fois avec l'acquisition en mars 2015 d'un ensemble immobilier important, le « White Pearl ». Développant environ 8.500 m² sur 3.000 m² d'infrastructures, l'immeuble, loué dans sa quasi-totalité, abrite depuis octobre 2016 les sièges sociaux de toutes les entités locales du groupe et l'ensemble de leurs collaborateurs.

Dans cette même logique de diversification, en mars 2016, le groupe a pu saisir l'opportunité d'acquérir un immeuble d'environ 43.000 m² situé à Padoue, loué à Télécom Italia par un bail de très longue durée, procurant un rendement indexé sur l'inflation proche de 6,80 % sur le prix offert aux vendeurs. Pour financer l'opération, la société a cédé des obligations italiennes indexées sur l'inflation qui procuraient à l'époque un rendement, indexée, à peine supérieur à 1 %. Les investissements de 2018 et 2019 dans Curve SA, Valencia Investments Sàrl puis Centre Etoile Sàrl (cf. supra) ont amplifié les effets de cette politique.

Enfin, à partir des structures constituées ou acquises à Luxembourg, la société a **amorcé un ensemble d'opérations en Belgique**, en partenariat avec la coopérative NewB, puis au travers d'une succursale de Vitis Life ouverte à Bruxelles (cf. supra) et, très récemment, en devenant l'actionnaire d'une structure de souscription et de gestion de produits d'assurance lard.

Les rapports sur les exercices 2016 et 2017 ont permis de rendre compte d'un premier projet de développement des opérations du groupe en Belgique en appui d'un partenaire local, la société coopérative européenne NewB. Traumatisés par l'effondrement du système financier belge survenu en l'espace de quelques semaines au sortir de l'été 2008, des milliers de citoyens belges, des dizaines d'associations se sont rassemblés pour créer une banque coopérative, à même d'offrir aux coopérateurs des services bancaires traditionnels, en restant à l'écart des activités spéculatives à l'origine des déboires des plus grandes institutions financières du pays qui ont dû être renflouées par les pouvoirs publics.

Plus de 50.000 personnes physiques et 150 associations ont rejoint ce projet, et apporté des fonds. Pas suffisamment toutefois pour que la Banque Nationale de Belgique accorde dans l'immédiat l'agrément administratif nécessaire pour opérer. Les dirigeants de NewB ont dans l'attente cherché à construire pour les coopérateurs, aux côtés de leur offre bancaire en gestation, une gamme de produits d'assurance, en lard comme en assurance vie. L'objet statutaire de NewB a, de ce fait, été étendu à l'intermédiation en assurance.

Monceau Assurances a été choisi comme prestataire pour ces produits d'assurance, dans le cadre d'un accord de partenariat exclusif pour une durée de dix années, au titre duquel plusieurs entités de Monceau Assurances ont souscrit des parts dans la coopérative à hauteur de 10 millions d'euros. Monceau Générale Assurances a été agréée pour opérer en Libre Prestation de Services sur le marché belge et porter les risques lard apportés par NewB. Le développement de ce volet « assurance », piloté par les équipes du groupe, a été conduit conformément aux plans prévus, et les premières polices d'assurance automobile ont été souscrites par des coopérateurs à la fin du premier semestre 2018. L'offre de produits pour l'assurance habitation sera mise à disposition des coopérateurs courant juin 2019. Ainsi, même si le projet bancaire au cœur de la dynamique ayant conduit à la création de NewB s'avère plus complexe que prévu à concrétiser, et l'année 2019 sera déterminante, le volet assurance de ce projet aura pu être conduit dans les délais prévus, conformément aux engagements pris par le groupe envers les promoteurs de NewB.

La réussite du projet bancaire, qui doit faire de NewB la « nouvelle banque », et qui a justifié la création de cette coopérative, suppose l'obtention d'un agrément, pour laquelle des démarches sont pendantes devant la Banque Nationale de Belgique. De ce fait, les recettes d'exploitation se font attendre alors que la coopérative doit supporter les coûts de fonctionnement de sa structure administrative et le financement des démarches nécessaires à la conclusion de son projet bancaire.

Les perspectives d'inversion de cette tendance et de retour des fonds propres de la coopérative à leur montant nominal, peu probable avant cinq ans, avaient conduit à la constitution d'une provision pour dépréciation dans les comptes de l'exercice 2017. Face au risque d'un nouveau retard dans l'obtention de l'agrément bancaire, laissant au début de 2020 la coopérative sans ressource de trésorerie suffisante, la décision a été prise, lors de l'élaboration des comptes de 2018, de compléter cette provision pour la porter à environ les trois quarts de l'investissement de 3 millions d'euros consenti en 2016.

Pour étoffer le chiffre d'affaires, encore balbutiant, réalisé par Monceau Générale Assurances en Belgique, la société a franchi une nouvelle étape en s'associant à une structure de souscription et de gestion de contrats d'assurance lard apportés par plusieurs dizaines de courtiers établis en Belgique, le groupe Aedes, établi à Namur et disposant d'une filiale dans la région flamande.

Voici trois ans, le groupe a été approché par Aedes pour reprendre un portefeuille de contrats belges, principalement en assurance automobile, représentant un volume de primes d'environ 25 millions d'euros, souscrit et géré par le compte d'un assureur local. Dans l'impossibilité de formaliser à l'époque une offre de reprise, le groupe a dû se résoudre à rester à l'écart de ce projet. Mais les relations établies à cette occasion ont conduit à solliciter Aedes pour lui confier la gestion d'une partie des opérations qui seront apportées par NewB.

Allant au-delà de cette collaboration, Aedes a proposé à Monceau Générale Assurances de l'intéresser aux affaires nouvelles souscrites. Les animateurs d'Aedes ont également évoqué l'hypothèse d'une cession future de leur groupe. Les négociations ouvertes dans la perspective d'un rapprochement entre le groupe Aedes et Monceau Assurances ont été conclues au début de 2019 par une entrée de Monceau International dans le capital d'Aedes, avec une part qui a vocation à être portée à 100 %, tout en maintenant en place les dirigeants et les équipes qui ont construit le groupe d'Aedes et façonné ses succès durant ces vingt dernières années.



L'ACTIVITÉ ET LES COMPTES DE L'EXERCICE

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole lorsqu'elle dut quitter l'Algérie, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce l'essentiel de son activité par voie de réassurance. Bien qu'elle soit une entreprise de petite dimension, elle affiche une solvabilité élevée. Elle constitue, comme le prévoit d'ailleurs son objet statutaire, le pivot des partenariats qui caractérisent l'organisation du groupe mutualiste constitué autour d'elle. Elle compte aujourd'hui treize Associés, huit d'entre eux établis hors de France, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Canada.

Soucieuse de maîtriser ses risques, la Mutuelle Centrale de Réassurance a cessé d'opérer sur les marchés internationaux de la réassurance en deux étapes. Tout d'abord en limitant à partir de 2000 son activité conventionnelle aux seuls pays européens, renonçant à des souscriptions, dans les faits mal appréhendés et déficitaires, en Asie, aux États-Unis ou en Amérique latine. Puis, en 2007, en cédant les droits à renouvellement du portefeuille résiduel conventionnel souscrit hors de France, pour concentrer son activité sur le marché français, et sur ses relations historiques avec ses mutuelles associées étrangères, au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Québec. La multiplication des événements climatiques dans le monde démontre, s'il en était encore besoin, la pertinence de cette stratégie de repli : si elle n'avait pas été mise en œuvre, la solidité du bilan de la Mutuelle Centrale de Réassurance ne serait sans doute pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Depuis 2008, au-delà de sa mission première de mutualiser les risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce son activité dans trois domaines :

- En premier lieu, la Mutuelle Centrale de Réassurance gère, avec effet au 1^{er} janvier 2008, la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, grâce auquel la Capma puis la Capmi ont pu financer pendant près de trente ans la production de leur produit phare du moment, a permis à Capma & Capmi, grâce aux commissions de réassurance dont elle bénéficie, de contrer les demandes de l'Autorité de contrôle de constituer des provisions globales de gestion de ces contrats, pour des montants très importants et totalement injustifiés.

Ce traité n'est plus alimenté. L'encours réassuré décroît du fait des décès des souscripteurs et, surtout, de la faculté offerte par Capma & Capmi à ses assurés de transformer leur contrat, un mono-support en euro, en un contrat multi-supports permettant de reverser des cotisations, dans un cadre fiscal particulièrement favorable pour des contrats souscrits avant 1991. Parce qu'ils permettent à Capma & Capmi de prélever des frais sur les provisions mathématiques, ces contrats transformés sortent du champ d'application du traité de réassurance, poussant à la baisse l'encours réassuré, de 328.748 milliers d'euros à la fin de 2017 à 312.756 milliers d'euros un an plus tard.

Préserver les réserves latentes



Ce traité **contribue aux excédents de 2018 à hauteur de 1.443 milliers d'euros** au lieu de 1.529 milliers d'euros en 2017, niveau de résultat qui décroît avec l'encours des provisions mathématiques réassurées. Internes au groupe comptable constitué autour de la Mutuelle Centrale de Réassurance, ces opérations sont éliminées lors de la combinaison des comptes.

Bonifiés par l'excédent de l'exercice, les fonds propres comptables s'élèvent à 433.856 milliers d'euros.

- La réassurance des Associés français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue désormais l'activité principale de la Mutuelle Centrale de Réassurance. La plupart de ces opérations est également éliminée pour l'établissement des comptes combinés, la principale exception portant sur les affaires en provenance des mutuelles associées étrangères, non comprises dans le périmètre de combinaison en application des dispositions réglementaires. Les primes acquises pour 2018 en provenance de ces Associés s'établissent à 62.859 milliers d'euros, en diminution de 5,9 % par rapport à 2017.
- Troisième pilier de l'activité de l'entreprise, le secteur de la réassurance conventionnelle n'est plus constitué que **d'acceptations en provenance de cédantes françaises**, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne, ayant le plus souvent un statut mutualiste, avec lesquelles la Mutuelle Centrale de Réassurance entretient des relations parfois anciennes. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 17.317 milliers d'euros, à nouveau en baisse sur celui de 19.064 milliers d'euros, qui a alimenté les comptes de l'exercice 2017.

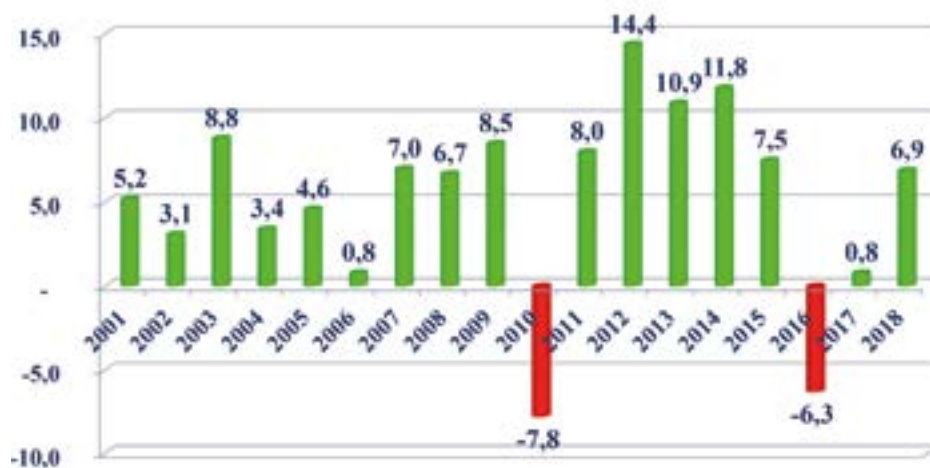
Élimination faite des opérations réalisées avec les sociétés incluses dans le périmètre de combinaison du groupe Monceau Assurances, la contribution de l'entreprise au chiffre d'affaires combiné 2018 s'établit à 24.798 milliers d'euros, en baisse par rapport aux 28.857 milliers d'euros enregistrés en 2017.

Avant dotation ou reprise sur la provision d'égalisation, **le résultat technique brut de réassurance s'améliore.**

Les risques cédés par les Associés ont dégagé des excédents de 3.745 milliers d'euros, au lieu de pertes de l'ordre de 6.365 milliers, ayant alors pour origine d'importants malis de liquidation sur des sinistres aux conséquences corporelles graves, au demeurant très largement pris en charge par les rétrocessionnaires. Sur le portefeuille conventionnel, les excédents s'affichent à 7.419 milliers d'euros, contre 8.585 milliers d'euros en 2017. De sorte qu'au global, **le ratio combiné brut ressort au niveau de 96,8 %.**

Supportant une dotation de 6.684 milliers d'euros à la provision d'égalisation, au lieu d'une reprise de 5.436 milliers d'euros qui l'avait conforté en 2017, le résultat technique brut après produits financiers s'inscrit en baisse, à 12.979 milliers d'euros contre 16.681 milliers d'euros un an auparavant. Les rétrocessionnaires en perçoivent 6.943 milliers d'euros, montant très supérieur à celui de 813 milliers d'euros qui leur avait été attribué en 2017.

Des excédents partagés... Au profit des rétrocessionnaires



Un résultat de qualité



Affectées par la baisse des marchés financiers en fin d'année, les **plus-values laissées à l'état latent** au 31 décembre 2018 étaient **évaluées à un total de 84.563 milliers d'euros**, en repli donc sur le stock de 124.303 milliers d'euros disponible au 31 décembre 2017. Tout comme la provision d'égalisation, ces réserves constituent d'indiscutables éléments de solvabilité, remarque devant être faite que la réalisation de ces plus-values donnerait lieu au paiement d'un impôt.

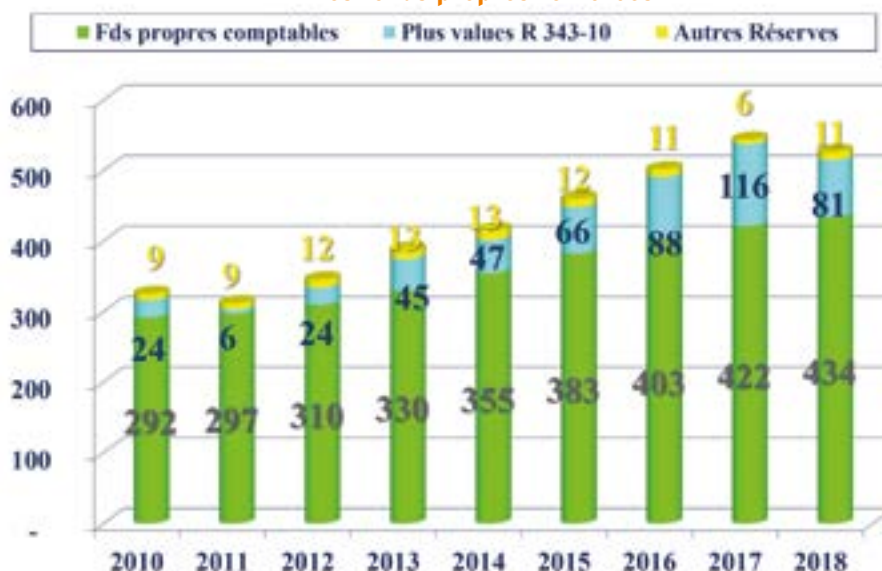
Sans la nécessité d'améliorer les résultats de l'entreprise, dans le contexte financier difficile de novembre et décembre, le parti a été pris de maintenir des réserves à l'état latent plutôt que de chercher à améliorer les produits financiers par réalisation de plus-values. Aussi, la contribution de la gestion financière aux résultats courants, hors intérêts du dépôt espèces constitué auprès de Capma & Capmi qui alimentent les provisions mathématiques acceptées, diminue à 22.511 milliers d'euros, contre 26.910 milliers d'euros pour l'exercice 2017.

En conséquence, les différents éléments du compte non technique portent **le résultat après impôts au niveau de 12.102 milliers d'euros**, en repli sur le résultat de 2017, soit 19.712 milliers d'euros.

Bonifiés par l'excédent de l'exercice, les fonds propres comptables s'élèvent à 433.856 milliers d'euros. Ils représentent plus de cinq fois le chiffre d'affaires de l'exercice, et près de 135 % des provisions techniques nettes de rétrocessions autres que celles afférentes au Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, soit des ratios très inhabituels dans notre secteur professionnel, témoignant de la solidité du bilan de la société.

Les calculs menés dans le cadre de solvabilité II prennent notamment ces éléments en compte, et conduisent à évaluer au 31 décembre 2018 les fonds propres au sens de cette directive à 505.650 milliers d'euros. Alourdie par les choix faits en matière de gestion financière, la marge de solvabilité à constituer déterminée dans le même cadre s'élève à la même date à 192.823 milliers d'euros, soit un taux de couverture de 262 %, pratiquement stable au regard du ratio de 261 % calculé avec les chiffres au 31 décembre 2017. Cette conclusion confirme **le classement de la Mutuelle Centrale de Réassurance dans la catégorie des meilleurs risques de contrepartie**, information importante pour nos cédantes.

Des fonds propres renforcés



LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

À mesure que la Mutuelle Centrale de Réassurance limitait le champ géographique de ses activités, retrouvait la maîtrise des risques souscrits et, en conséquence, renforçait ses fonds propres, elle se voyait confortée dans un rôle de société de portefeuille. Parmi les filiales et participations directes qu'elle détient, quatre ont une importance significative.

La première, **Monceau Générale Assurances**, détenue à 100 %, est agréée pour l'assurance lard. En dépit des performances commerciales de son réseau d'agents généraux qui se sont traduites par une nouvelle progression de leurs portefeuilles, tant en assurance automobile que pour les contrats de dommages aux biens, elle subit une baisse de son chiffre d'affaires, se traduisant par une diminution de 0,3 % des primes acquises brutes, à 83.917 milliers d'euros contre 84.157 milliers d'euros. Pénalisé par le poids des annulations de primes impayées des exercices antérieurs, une succession d'événements climatiques d'importance limitée mais dont l'accumulation finit par peser sur les comptes, et par un accroissement des fréquences de sinistres incendie, lourds sans atteindre toutefois la priorité du traité de réassurance, bénéficiant de moindres produits financiers qu'en 2017, le compte de résultat technique fait ressortir une perte de 6.433 milliers d'euros avant réassurance, ramenée à 6.322 milliers d'euros après l'intervention des réassureurs.

Les éléments repris au compte non technique ramènent la perte de l'exercice à 6.041 milliers d'euros. Les fonds propres comptables s'en trouvent réduits d'autant, s'établissant à 40.569 milliers d'euros. La marge de solvabilité constituée par la société s'élèvent à 44.018 milliers d'euros, supérieure à la marge à constituer, évaluée à 35.858 milliers d'euros.

La seconde, Monceau Retraite & Épargne, société mixte contrôlée à 70 %, a vu son chiffre d'affaires diminuer de 6,7 %, à 29.502 milliers d'euros contre 31.604 milliers d'euros en 2017.

En prévoyance, activité concentrée sur l'assurance des risques statutaires des agents des collectivités territoriales, des Services départementaux de lutte contre l'incendie notamment, la poursuite de la politique d'assainissement du portefeuille s'est traduite par une baisse de l'encaissement de 4,1 %.

Le plan d'épargne retraite populaire en points, Monceau Avenir Retraite, a été fermé aux nouvelles adhésions à compter du 1^{er} avril 2018, en raison du taux technique retenu pour sa tarification lors de son lancement en 2006, inadapté dans le contexte actuel de taux d'intérêt à long terme. L'annonce de cette décision, qui aurait dû motiver des adhésions nouvelles durant le premier trimestre, n'a pas eu l'effet attendu. Et le produit Monceau Cap Retraite conçu pour lui succéder n'a pas été pleinement assimilé par les réseaux de distribution, de sorte que, sur l'ensemble de l'année, la collecte sur les régimes de retraite en points chute de 22 % à 9.759 milliers d'euros.

À l'inverse, l'intérêt des clients pour les produits d'épargne demeure entier, en particulier pour les produits à capital garanti en euros, faisant progresser le chiffre d'affaires de ce segment de 9,3 % à 11.685 milliers d'euros.

Les effets de la chute des marchés d'actions durant le 4^{ème} trimestre, conduisant en particulier à renforcer les provisions pour dépréciation durable, portées à 1.418 milliers d'euros contre 125 milliers d'euros un an auparavant, et à constituer une provision pour risque d'exigibilité à hauteur de 2.577 milliers d'euros, ont pesé sur la capacité de l'entreprise à distribuer des participations aux bénéficiaires, limitant à 1,25 % la revalorisation pour 2018 offerte sur le fonds en euros de Dynaplus, principal produit d'épargne proposé par Monceau Retraite & Épargne. Une partie du portefeuille ancien garantit, rappelons-le, à ses souscripteurs un taux de 4,50 %, mais des mesures sont en cours de mise en œuvre pour en limiter l'importance à partir de 2020. La mauvaise conjoncture financière a également pesé sur le taux de couverture du régime Monceau Avenir Retraite, évalué depuis 2017 en incluant les plus-values latentes sur le portefeuille au 31 décembre 2018, dont l'évolution des marchés a eu raison. Au niveau de 107,1 %, il s'affiche de ce fait en dessous du minimum de 110 % requis par la réglementation pour permettre une revalorisation.

La politique d'assainissement du portefeuille de prévoyance a porté ses fruits, permettant au compte technique lard de se solder par un excédent de 1.347 milliers d'euros, partagé avec les réassureurs à hauteur de 612 milliers d'euros.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent donc d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

En revanche, grevé par les provisions pour dépréciation qui ont dû être constituées (cf. supra), le compte technique vie affiche une perte après réassurance de 3.854 milliers d'euros, conduisant à un résultat comptable après impôts en perte de 2.164 milliers d'euros.

Confortés par une augmentation de capital consentie par les actionnaires à hauteur de 20 millions d'euros, les fonds propres comptables ressortent à 78.697 milliers d'euros. La marge de solvabilité constituée, soit 77.226 milliers d'euros, excèdent l'exigence de marge à constituer évaluée à 51.194 milliers d'euros.

Monceau Générale Assurances et Monceau Retraite & Épargne jouissent donc d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

La troisième, **Monceau Participations**, est une société anonyme établie au Luxembourg, qui porte et finance l'ensemble du développement de l'activité en dehors de l'hexagone.

À ce titre, elle pilote la politique d'investissements immobiliers du groupe hors de France (cf. supra) et contrôle indirectement la totalité des actions de deux sociétés d'assurance ou de réassurance, Monceau Euro Risk et Vitis Life. L'activité de Vitis Life a été décrite supra.

Monceau Euro Risk, est une société anonyme établie au Luxembourg et agréée depuis 2012 pour les opérations de réassurance. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 17.087 milliers d'euros. Grâce aux importants moyens financiers dont elle a été dotée à l'origine, puis apportée du fait des absorptions de Klaveness Re et LBB-Re, la société satisfait sans difficulté à ses obligations réglementaires en matière de solvabilité.

Enfin, la **Société Civile Foncière Centrale Monceau**, détenue et contrôlée à 40 %, et qui gère et entretient un patrimoine forestier, enregistre en 2018 un bénéfice de 1.845 milliers d'euros. Ce bénéfice trouve son origine dans la valeur des peuplements, évalués en hausse sensible à la suite de la progression des cours du bois observée lors des ventes intervenues durant l'année. Pour l'inventaire, la valeur de la part de cette société civile a été fixée à 37,67 euros, en augmentation de 4,8 % par rapport à celle calculée au 31 décembre 2017.

Les résolutions proposées

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le conseil d'administration. Les mandats du Président Abed Yacoubi Soussane, de Messieurs Emmanuel Sales, Pierre Ducrohet et René Vandamme, de Monceau Retraite & Épargne, de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau, de ProMutuel Ré et de la Sonam viennent à leur terme à l'issue de cette assemblée générale. Après avoir recueilli l'accord des intéressés et l'avis du comité de gouvernance, le conseil d'administration propose de renouveler ces mandats, pour une durée de six années conformément aux statuts. Ces mandats viendront donc à expiration avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Le conseil d'administration, après avis du comité de gouvernance, propose également de tirer les conséquences de l'admission au statut d'associé de la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires et de la société Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française, et de nommer ces deux entreprises aux fonctions d'administrateurs. Elles ont l'une et l'autre déclaré qu'elles seront représentées par le président de leur conseil d'administration. Leur mandat, d'une durée de six années, expirera avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Enfin, délibérant à titre extraordinaire, l'assemblée est invitée à se prononcer sur un projet de modification des statuts, ayant pour objet d'entériner la décision, si elle est votée par l'assemblée générale, de porter le fonds d'établissement de la société à 285 millions d'euros.

Pour conclure ce rapport, avant de laisser la parole aux commissaires aux comptes, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos associés, les cédantes et leurs courtiers le cas échéant, pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens de Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier qui reste difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Compte de résultat au 31 décembre 2018

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.



COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2017
1 Primes :	+	80 424	10 290	70 134	73 878
1a Primes	+	78 997	10 290	68 708	71 819
1b Variation de primes non acquises	+/-	1 426	-	1 426	2 059
2 Produits des placements alloués	+	17 077	-	17 077	23 860
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	-
4 Charges des sinistres		- 53 667	- 3 018	- 50 650	- 59 460
4a Prestations et frais payés	-	- 82 407	- 3 315	- 79 092	- 104 828
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	28 739	297	28 442	45 369
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	1 224	-	1 224	954
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		- 22 673	- 329	- 22 344	- 25 949
7a Frais d'acquisition	-	- 21 706	-	- 21 706	- 24 841
7b Frais d'administration	-	- 967	-	- 967	- 1 215
7c Commissions reçues des réassureurs	+	-	- 329	329	106
8 Autres charges techniques	-	- 2 722	-	- 2 722	- 2 850
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	- 6 684	-	- 6 684	5 436
Résultat technique non vie		12 979	6 943	6 036	15 868



COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations 2018	Opérations 2017
--------------------	--------------------

1 Résultat technique NON VIE		6 036	15 868
3 Produits des placements		48 200	47 281
3a Revenu des placements	+	5 714	7 277
3b Autres produits des placements	+	18 920	18 808
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	23 566	21 196
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		- 19 070	- 9 341
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		- 316	- 294
5b Autres charges des placements	-	- 13 885	- 6 184
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	- 4 868	- 2 863
6 Produits des placements transférés	-	- 17 077	- 23 860
7 Autres produits non techniques	+	-	-
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		931	1 243
9a Produits exceptionnels	+	1 647	1 905
9b Charges exceptionnelles	-	- 716	- 662
10 Participation des salariés	-	- 209	- 309
11 Impôt sur les bénéfices	-	- 6 709	- 11 169
12 Résultat de l'exercice		12 102	19 712

Bilan au 31 décembre 2018

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.



ACTIF

	31/12/2018	31/12/2017
1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	1 108 514	1 125 937
3a Terrains et constructions	106 105	102 393
3b Placements dans des entreprises liées	554 393	500 276
3c Autres placements	380 892	456 599
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	67 123	66 669
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	68 111	68 408
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	64 403	64 452
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égénéralisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	3 707	3 956
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	18 525	24 694
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	282	329
6aa Primes restant à émettre	-	-
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	282	329
6b Créances nées d'opérations de réassurance	12 112	22 066
6c Autres créances :	6 130	2 299
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 334	1 658
6cc Débiteurs divers	796	641
7 Autres actifs	23 637	9 958
7a Actifs corporels d'exploitation	654	722
7b Comptes courants et caisse	22 983	9 236
8 Comptes de régularisation - Actif	6 007	8 261
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 837	2 812
8b Frais d'acquisition reportés	-	-
8c Autres comptes de régularisation	4 171	5 449
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	1 224 794	1 237 258



PASSIF

31/12/2018	31/12/2017
------------	------------

1 Capitaux propres :	433 856	422 392
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire constitué	269 802	270 440
1c Réserves de réévaluation	-	-
1d Autres réserves	112 314	112 314
1e Report à nouveau	39 638	19 925
1f Résultat de l'exercice	12 102	19 712
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes :	757 336	782 081
3a Provisions pour primes non acquises non vie	27 548	28 940
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	701 144	729 957
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	12 335	5 651
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	16 309	17 533
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	20	20
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10 977	10 710
7 Autres dettes :	18 428	16 549
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	7 553	3 917
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e Autres dettes :	10 875	12 632
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	8 982	9 514
7ec Personnel	105	102
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	612	834
7ee Créanciers divers	1 176	2 182
8 Comptes de régularisation - Passif	4 177	5 505
9 Différence de conversion	-	-

Total du passif	1 224 794	1 237 258
------------------------	------------------	------------------

Annexe aux comptes 2018

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants

Société d'assurance directe, agréée comme telle et soumise au Contrôle de l'État depuis sa réinstallation en métropole, la Mutuelle Centrale de Réassurance tire la quasi-totalité de son chiffre d'affaires d'acceptations en réassurance. En charge de l'établissement des comptes combinés étendu au périmètre incluant ses filiales et les sociétés françaises d'assurance qui ont accédé au statut d'associé, ensemble dit « Monceau Assurances », la Mutuelle Centrale de Réassurance est avant tout le réassureur principal des mutuelles et entreprises d'assurance françaises et étrangères bénéficiant du statut d'associé. En 2018, deux sociétés d'assurance mutuelle ont demandé et obtenu l'accès au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance, matérialisé par la signature d'un traité de réassurance de durée, la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (Mapa) et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Centralisant les risques de cet ensemble, avec pour objectif de protéger ses fonds propres, elle recherche et négocie des couvertures de réassurance optimisées auprès des meilleurs acteurs du marché. Elle développe par ailleurs des relations de réassurance, principalement avec des entreprises d'assurance françaises de taille petite et moyenne, appartenant souvent à la famille mutualiste.

Au-delà de ses missions premières de mutualiser les risques souscrits par l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison et de favoriser le développement de l'assurance mutuelle, la Mutuelle Centrale de Réassurance exerce donc son activité dans trois domaines :

- la liquidation du traité de réassurance des Carnets d'Épargne diffusés de 1969 à 1996 par Capma & Capmi, traité qu'elle a assumé jusqu'en juillet 1996. Ce traité, qui n'est plus alimenté, **contribue aux excédents de 2018 à hauteur de 1.443 k€**, en baisse sur le résultat de 1.529 k€ qui avait alimenté les comptes de 2017, montant qui décroît avec l'encours des provisions mathématiques réassurées ;
- la **réassurance des associés** français et étrangers, dans le cadre de conventions d'assistance et de concours technique de durée pluriannuelle, constitue l'activité principale de la société. Les primes acquises pour 2018 en provenance de ces Associés, sujettes à leurs décisions concernant l'organisation de leurs cessions en réassurance, s'établissent à 62.859 k€ ;
- une activité de réassurance conventionnelle qui n'est plus constitué que **d'acceptations en provenance de cédantes françaises**, pour l'essentiel des sociétés de taille petite et moyenne, ayant le plus souvent un statut mutualiste. Le chiffre d'affaires afférent à ce domaine d'activité s'élève à 17.317 k€.

Ainsi, fortement tributaire de l'activité de ses associés et de leur politique de conservation des risques, le chiffre d'affaires affiché pour 2018 s'inscrit en repli de 6,7 %, à 80.424 k€. Les résultats techniques sont dans l'ensemble de qualité, atteignant 2.585 k€ hors produits financiers et avant dotation à la provision pour égalisation, soit **un ratio combiné de 96,8 %**.

La contribution de la gestion financière aux résultats courants, hors intérêts du dépôt espèces constitué auprès de Capma & Capmi, diminue à 22.511 k€ contre 26.910 k€ pour l'exercice 2017. Dans l'environnement perturbé du quatrième trimestre, et sans la nécessité de devoir compenser des résultats techniques qui se seraient dégradés, le choix a été fait de conserver des plus-values sur le portefeuille à l'état latent, plutôt que de renforcer les produits financiers bonifiant les comptes de 2018. Après prise en compte des excédents revenant aux réassureurs, 6.943 k€, et paiement de l'impôt sur les sociétés de 6.709 k€, l'exercice se solde par un excédent de 12.102 k€, en repli sur celui de 19.712 k€ affiché à la fin de 2017.

Bonifiés par l'excédent de l'exercice, les **fonds propres comptables s'élèvent à 433.856 k€**. Ils représentent plus de cinq fois le chiffre d'affaires de l'année, et plus de 115 % des provisions techniques d'inventaire autres que celles afférentes au Carnet d'Épargne de Capma & Capmi, nettes de rétrocessions. Pénalisées par la chute des marchés financiers de novembre et décembre, et par la réévaluation à la baisse de la valeur des filiales françaises qui en a découlé, les **plus-values latentes** à la fin de 2018 étaient **évaluées à un total de 84.563 k€**, en nette régression sur le stock de 124.492 k€ disponible au 31 décembre 2017. Ces réserves constituent d'indiscutables éléments de solvabilité, remarque devant être faite que la réalisation de ces plus-values donnerait lieu au paiement d'un impôt.

Les quatre filiales d'assurance ou de réassurance de la société, Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne, Vitis Life et Monceau Euro Risk jouissent toutes d'une situation financière saine, et satisfont à leurs obligations en matière de marge de solvabilité.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles L. 123-12 à L.123-22 du code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le code des assurances.

Les comptes de l'exercice 2018 respectent les dispositions du décret n°94-481 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables généraux de prudence, de non compensation, de spécialisation des exercices, de permanence des méthodes, et les comptes sont établis dans l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Valeurs mobilières à revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenus fixes sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres. S'agissant des obligations indexées sur l'inflation, la variation, du fait de l'inflation, de la valeur de remboursement entre deux dates d'inventaire consécutives est reprise dans les produits ou charges de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus le cas échéant. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- au dernier cours coté au jour de l'inventaire, pour les titres cotés ;
- à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché, pour les titres non cotés ;
- au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provisions sur valeurs mobilières à revenus fixes

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque de défaut de l'émetteur, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de la provision pour dépréciation à caractère durable. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque continûment pendant six mois au moins à la clôture de l'exercice, la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure à une certaine fraction de son prix de revient : en situation normale, il est admis que cette fraction puisse être fixée à 80 % ; en revanche, dans l'hypothèse où les marchés connaissent une volatilité élevée, il est admis qu'elle puisse être fixée à 70 %, voire en deçà. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé dans un délai déterminé, fixé par convention à cinq ans, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159, calculé en supposant une revalorisation annuelle au taux de 3,0 % sur la période de cinq années durant laquelle l'actif considéré ne sera pas cédé.

Les provisions pour dépréciation à caractère durable constituées s'imputent sur la valeur comptable des actifs concernés et apparaissent à la rubrique « charges des placements » du compte non technique.

Enfin, lorsque, globalement, les placements évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du code des assurances ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de l'écart entre ces deux valeurs. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle se trouve classée parmi les provisions techniques.

Acceptations en réassurance

Les opérations de réassurance acceptées sont comptabilisées traitées par traités dès réception des informations transmises par les cédantes. Les dispositions réglementaires imposent d'estimer les comptes non reçus des cédantes et de compenser en résultat les éléments techniques incomplets enregistrés dans les livres. Les opérations en provenance des mutuelles associées sont comptabilisées sur la base des comptes arrêtés par les conseils d'administration de ces mutuelles, ou des comptes provisoires en cours d'établissement.

Pour enregistrer les acceptations extérieures au groupe des associés, par application du principe de prudence, la mise en œuvre de méthodes d'estimation des comptes non reçus est préférée à la compensation des écritures incomplètes. Pour ce faire, un échantillon significatif de traités est constitué. Des modèles actuariels sont utilisés aux données disponibles sur chacun de ces traités, pour estimer à la fois les comptes non reçus et les provisions pour sinistres tardifs qui lui correspondent.

Les autres compléments utiles, pour faire face aux risques d'aggravation des sinistres enregistrés ou couvrir les déclarations tardives, sont calculés par catégorie homogène d'affaires acceptées. Les sinistres à déroulement lent américains font l'objet d'une analyse séparée.

Les charges de sinistres estimées à ces différents titres sont inscrites en provisions pour sinistres à payer.

Rétrocessions

Les rétrocessions sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités souscrits.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir, ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont enregistrés dès leur origine dans des comptes de charges par nature et sont systématiquement affectés à une section analytique. Ensuite, ces frais sont ventilés dans les comptes de charges par destination par l'application de clés de répartition propres à chaque section analytique.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- frais généraux propres à la société ;
- frais généraux issus de la répartition des frais des trois Gie auxquels adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance (le Service central des mutuelles, la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance et Monceau assurances dommages).

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- les frais de règlements des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlements ou exposés à leur profit ;
- les frais d'acquisition qui comportent les frais des services chargés de l'établissement des contrats ou exposés à leur profit ;
- les frais d'administration qui incluent notamment les frais des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée ou exposés à leur profit ;
- les charges de placement qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements ;
- les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à une des destinations ci-dessus, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées dans chacune des devises utilisées. La conversion en euros de ces opérations s'effectue en fin d'exercice d'après les cours de change constatés à la clôture. Les écarts de change sont passés en compte de résultat.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est constituée en cas de doute sur la capacité de l'entreprise à recouvrer sa créance.

Engagements hors bilan

L'admission au statut d'associé de la Mutuelle Centrale de Réassurance est matérialisée par une convention de réassurance de durée. Ces conventions précisent qu'en cas de résiliation, l'associé désireux de mettre fin à son statut rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de cette convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues à ce titre à la société par ses associés, puisqu'il est fait application du principe comptable général de continuité de l'exploitation des cédantes associées. Si à la date d'arrêt du bilan, la société a connaissance d'une décision d'un associé de renoncer à ce statut, les créances éventuelles dues à la Mutuelle Centrale de Réassurance sont inscrites à l'actif du bilan. Elles font l'objet d'une provision en cas de doute sur leur recouvrement.

4

Informations sur les postes du bilan

4.1

Actif

4.1.1

Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	102 393	3 713	-	106 105
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	102 393	3 713	-	106 105
TOTAL BRUT	105 016	3 713	-	108 729

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	235	-	-	235
Constructions	2 389	-	-	2 389
Sous-total	2 624	-	-	2 624
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 624	-	-	2 624

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	-	-
Sous-total	-	-
Parts de sociétés immobilières non cotées	102 393	106 105
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	102 393	106 105
TOTAL NET	102 393	106 105

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	157 876	64 100	-	221 976
Créances sur titres de participations	13 600	25 000	19 000	19 600
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	328 800	-	15 984	312 817
TOTAL	500 276	89 100	34 984	554 393

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Créances sur titres de participations	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	157 876	221 976
Créances sur titres de participations	13 600	19 600
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	328 800	312 817
TOTAL	500 276	554 393

4.1.3

Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2018

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	373 554	263 145	299 164	337 535
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	81 879	34 485	69 385	46 979
Prêts	4 197	125	-	4 322
Autres placements	5 629	-	187	5 441
TOTAL BRUT	465 258	297 755	368 736	394 277

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	8 659	10 925	6 199	-	13 385
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	8 659	10 925	6 199	-	13 385

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	364 895	324 150
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	81 879	46 979
Prêts	4 197	4 322
Autres placements	5 629	5 441
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	456 599	380 892

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2017
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	106 471	103 847	134 530	100 134
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	245 287	243 056	300 695	173 665
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	78 615	78 220	77 893	120 215
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	2 000	2 000	2 065	14 615
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	18 224	17 704	17 571	23 891
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	4 307	4 307	4 307	4 182
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	15	15	15	15
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	662 609	650 275	646 429	678 193
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	5 441	4 959	5 441	5 629
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	1 122 969	1 104 384	1 188 947	1 120 539

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2017
dont :				
• placements évalués selon l'article R 343-9	45 383	42 811	46 015	76 444
• placements évalués selon l'article R 343-10	1 077 585	1 061 573	1 142 932	1 044 096
• placements évalués selon l'article R 343-10	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	454 919	449 149	537 077	436 717
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	668 050	655 235	651 870	683 822
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-	-

Les chiffres apparaissant dans l'état des placements ci-dessus se réconcilient comme suit avec ceux inscrits au bilan :

	2018			2017		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	1 122 969	1 108 514	1 188 947	1 135 188	1 125 937	1 245 031
Amortissement de Surcote	-	47	-	-	108	-
Amortissement de Décote	-	4 177	-	-	5 505	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	1 122 969	1 104 384	1 188 947	1 135 188	1 120 539	1 245 031

4.1.4.2

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant.

4.1.4.3

Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant.

4.1.4.4

Autres informations

a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »

Néant.

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste « Terrains et constructions »

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2017
Immeubles d'exploitation				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Autres immobilisations				
Droits réels	2 624	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	103 847	103 847	134 530	100 134
Total	106 471	103 847	134 530	100 134

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-9

	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Valeur de remboursement	46 015	85 204
Valeur nette	42 811	76 444
SOLDE NON AMORTI	3 203	8 760

d) Exposition aux risques souverains des pays de la zone euro ayant bénéficié d'un plan de soutien

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- VRN 151042 Index PIB Grec	5 040	-	-	16
Total Grèce	5 040	-	-	16
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Chypre	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	5 040	-	-	16

4.1.5 Créances au 31 décembre 2018

	Montant au 31/12/2018	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an	Montant au 31/12/2017
Primes à émettre	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	282	282	-	329
Créances nées d'opérations de réassurance	12 112	- 3 857	15 970	22 066
Autres créances	6 130	6 130	-	2 299
Total	18 525	2 555	15 970	24 694

4.1.6 Compte de régularisation - actif

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Intérêts courus non échus	1 837	2 812
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	47	108
Autres	4 124	5 341
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	6 007	8 261

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Générale Assurances (MGA) 1, avenue des Cités Unies d'Europe 41000 Vendôme Société d'assurance non-vie	Société anonyme	100,00%	30 000	40 569	85 839	- 6 041	-	364 (créditeur)	-
Monceau Participations SA 52, boulevard Marcel Cahen L-1311 Luxembourg Société anonyme	Société anonyme de droit Luxembourgeois	100,00%	165 000	164 996	-	- 14	-	19 600 (débitteur)	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Service en Assurance, Réassurance et Prévoyance (S.A.R.P) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Conseil en actuariat, communication et gestion financière	Société par actions simplifiée	50,00%	228	1 598	6 520	787	-	-	-
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Société d'assurance vie	Société anonyme	49,88%	25 063	78 697	29 502	- 2 164	-	688 (créditeur)	-

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Société Civile Centrale Monceau (Sccm) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier	Société Civile Immobilière	16,88%	60 177	188 715	35 640	21 800	3 713	-	-
Société Civile Foncière Centrale Monceau (S.C.F.C.M.) 36/38, rue de Saint-Pétersbourg 75008 Paris Acquisition et gestion d'un patrimoine foncier	Société Civile Foncière	40,00%	6 419	36 231	441	1 845	-	-	-

4.2

Éléments du passif

4.2.1

Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2017	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2018
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	270 440	175	812	269 802
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	32 314	-	-	32 314
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de solvabilité	80 000	-	-	80 000
Sous total	382 755	175	812	382 117
Report à nouveau	19 925	19 712	-	39 638
Résultat de l'exercice	19 712	12 102	19 712	12 102
TOTAL	422 392	31 989	20 525	433 856

Les variations observées sur les différents postes de capitaux propres ont notamment pour origine :

- la formation du résultat de l'exercice, soit un excédent de 12.102 k€ ;
- la décision prise par l'assemblée générale du 27 juin 2018 d'affecter le résultat excédentaire de 2017, soit 19.712 k€, au compte de Report à nouveau.

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégorie	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/2018	31/12/2017
Néant			

4.2.4 Évolution de la sinistralité des affaires acceptées, par exercice de garantie, estimée à la fin de chacun des trois derniers exercices comptables

Pour ne pas perturber l'interprétation de ce tableau de liquidation des provisions constituées, les chiffres relatifs au traité de réassurance du Carnet d'Épargne cédé par Capma & Capmi sont exclus des données analysées.

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2013	2014	2015	2016

Exercice 2016				
Réglements	51 116	51 741	37 662	29 479
Provisions	15 755	23 235	24 598	42 961
Total charge de sinistres	66 871	74 977	62 260	72 440
Primes Acquises	94 244	94 699	88 452	78 158

Ratio S/P	70,95%	79,17%	70,39%	92,68%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017

Exercice 2017					
Réglements	53 243	56 812	43 461	47 692	21 357
Provisions	12 153	20 228	19 932	22 899	36 044
Total charge de sinistres	65 396	77 040	63 393	70 591	57 401
Primes Acquises	94 660	95 357	91 699	82 357	75 412

Ratio S/P	69,09%	80,79%	69,13%	85,71%	76,12%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Année d'inventaire	Année de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Exercice 2018						
Réglements	54 506	57 428	45 615	51 851	35 815	23 042
Provisions	9 788	17 502	16 371	18 481	21 536	36 293
Total charge de sinistres	64 294	74 930	61 986	70 332	57 351	59 335
Primes Acquises	94 932	95 277	91 718	84 818	78 898	72 562

Ratio S/P	67,73%	78,64%	67,58%	82,92%	72,69%	81,77%
------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Libellé	2018			2017
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	401 135	68 408	332 727	350 113
Règlements sur antérieurs pendant l'exercice	38 694	2 978	35 717	46 761
Provision pour sinistres à la clôture	352 086	66 230	285 856	299 532
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	10 354	- 800	11 154	3 821

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Au 31 décembre 2018, le portefeuille d'actifs évalués conformément aux dispositions de l'article R. 343-10 du code des assurances, ayant une valeur de marché supérieure à leur valeur comptable, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constituée.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Provision pour litiges	-	-
Autres provisions pour risques et charges	20	20
TOTAL	20	20

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2018	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an	Montant au 31/12/2017
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	10 977	10 977	-	10 710
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	7 553	7 553	-	3 917
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	10 875	10 875	-	12 632
Total	29 405	29 405	-	27 259

4.2.8

Compte de régularisation - passif

Libellé	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Sinistres à régulariser	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	4 177	5 505
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	4 177	5 505

4.3

Actifs et passifs en devises

Pays	Devise	Contre-valeur en milliers d'euros		Composition par devise (à l'unité)	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Zone euro		1 131 662	1 159 261		
Danemark	DKK	-	2	-	11 778
Royaume-Uni	GBP	2 064	161	1 846 505	143 992
Suède	SEK	3	8	34 783	77 031
1/ Total zone européenne		1 133 730	1 159 431		
Australie	AUD	1 470	17	2 384 630	28 233
Canada	CAD	14 389	6 760	22 453 816	10 548 393
Suisse	CHF	6 449	139	7 267 677	156 700
Maroc	MAD	27 986	24 992	306 665 052	273 858 013
Tunisie	TND	5 131	5 213	17 921 273	18 207 955
Etats-Unis	USD	31 481	12 274	36 045 558	14 053 443
Divers		4 158	3 866		
2/ Total hors Union Européenne		91 064	53 261		
TOTAL BRUT		1 224 794	1 212 692		

4.4

Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2018	2017
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	104	101
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Autres charges à payer	1	1
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	76
Autres charges à payer	107	54
État		
Impôts sociétés	-	-
Autres charges à payer	-	703
Autres charges à payer	-	760
TOTAL	212	1 696

Produits à percevoir	2018	2017
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	-	69
TOTAL	-	69

4.5

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	337 459	349 393
Evaluation des indemnités de départ en retraite	426	436
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	337 884	349 829

Valeurs reçues en nantissement	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	50 975	50 768
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	50 975	50 768

Afin que la présentation des comptes techniques restitue une image fidèle des opérations, de surcroît homogène avec les chiffres des années passées, les données relatives au traité de réassurance du Carnet d'Épargne diffusé par Capma & Capmi, repris à effet du 1^{er} janvier 2008, sont séparées des chiffres relatifs aux autres acceptations de la société.

	Affaires directes	Acceptations	Réassurance Carnet d'épargne
Primes acquises	248	80 176	-
Primes	245	78 752	-
<i>Variation de primes non acquises</i>	- 3	- 1 423	-
Charges de prestations	- 1 027	56 421	3 733
Prestations et frais payés	1 996	60 694	19 716
<i>Variation des provisions pour prestations</i>	- 3 023	- 4 273	- 15 984
Solde de souscription	1 275	23 754	- 3 733
Frais d'acquisition	1	20 262	1 443
Autres charges de gestion nettes	-	3 689	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1	23 950	1 443
Produits nets des placements	-	10 458	6 619
Participation aux résultats	-	-	-
Solde financier	-	10 458	6 619
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	10 290	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	3 315	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-	- 297	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	329	-
Solde de réassurance	-	- 6 943	-
Résultat technique	1 274	3 319	1 443
Hors compte	-	-	-
Provisions pour primes non acquises à la clôture	-	27 548	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	3	28 971	-
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	27 938	360 442	312 765
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	29 737	371 398	328 748
Autres provisions techniques à la clôture	16 309	12 335	-
Autres provisions techniques à l'ouverture	17 533	5 651	-

5.2 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 17.077 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique. Ce montant inclut la rémunération du dépôt d'espèces effectué auprès de Capma & Capmi dans le cadre du traité de réassurance du Carnet d'Épargne, de façon que le résultat technico financier de ce traité apparaisse dans le compte technique. S'y ajoute le résultat de la répartition des autres produits financiers, au pro rata des provisions techniques nettes de réassurance (hors traité du Carnet d'Épargne) d'une part, des capitaux propres d'autre part.

5.3 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts divers	201
Frais externes de gestion	97
Frais internes	18
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	316
Amortissement des différences de prix de remboursement	3 442
Amortissement des placements	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	10 444
Autres charges des placements	13 885
Moins values réalisées	4 847
Perte de change	21
Pertes provenant de la réalisation des placements	4 868
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	19 070

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	3 713
Autres placements - Entreprises liées	126
Autres placements - Autres	1 875
Revenus des placements	5 714
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	4 709
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	6 199
Intérêts	8 012
Autres produits de placements	18 920
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	22 622
Profit de change	943
Profits provenant de la réalisation de placements	23 566
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	48 200
NET	29 130

5.4 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	TOTAL
Charges externes	71	1 053	3	97	1 225
Charges internes	126	423	922	18	1 489
Dotations aux amortissements et aux provisions	9	30	42	-	81
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	207	1 506	967	115	2 795

hors commissions

5.5 Charges de personnel

Compte tenu du faible nombre de salariés employés au cours de l'exercice, cette information est de nature à donner un élément sur leur rémunération individuelle. Elle n'est donc pas fournie, en application des dispositions des articles L. 123-16 et R. 123-200 du code de commerce.

5.6 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2018	2017
Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels	9	28
Produits sur exercices antérieurs	1 346	1 181
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	292	696
Total	1 647	1 905
Charges exceptionnelles		
Autres pertes exceptionnelles	232	36
Pertes sur exercices antérieurs	1	9
Variation des provisions pour charges exceptionnelles	483	618
Total	716	662
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	931	1 243

5.7

Primes brutes émises

	2018	2017
Primes émises en France	78 997	84 169
Primes émises en UE	-	-
Primes émises hors UE	-	-
TOTAL	78 997	84 169

6

Autres informations

6.1

Délais de paiements des fournisseurs et des clients

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 les informations qui figurent dans les tableaux ci-après n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

6.1.1

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	1					-	-					-
Montant total des factures concernées (TTC)	-	-	930	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	-	0,06 %	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures concernées												
Exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement												

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D.441 II-1° : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 II-2° : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	-					-	-					-	
Montant cumulé des factures concernée (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (TTC)	-	-	-	-	-	-							
Pourcentage du montant							-	-	-	-	-	-	
Total des factures émises dans l'année (TTC)							-	-	-	-	-	-	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues							-						
Montant total des factures exclues (TTC)							-						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement													

6.2

Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les moyens et ressources humaines des Groupements d'intérêts économiques constitués par plusieurs sociétés membres du groupe Monceau Assurances. Elle emploie en outre des effectifs salariés, qui comptaient deux collaborateurs à la clôture de l'exercice.

6.3

Indemnités versées aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2018 :

- 15.730 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 14.927,35 euros ;
- 15.077 euros leur ont été remboursés sur justificatifs au titre des frais exposés par eux.

6.4 Combinaison des comptes

En application de l'article R. 345-1-2 du code des assurances, la Mutuelle Centrale de Réassurance établit des comptes combinés, en intégrant dans le périmètre de combinaison d'une part ceux de ses associés français qui ont, en vertu de dispositions contractuelles et statutaires, des liens de réassurance importants et durables avec elle, d'autre part ceux des filiales de cet ensemble.

6.5 Utilisation du Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi

Un Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) d'un montant de 24.002 euros est comptabilisé au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTIONS PRISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 JUIN 2019

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte des opérations visées à l'article R. 322-57 du code des assurances, effectuées au cours de l'exercice 2018 et approuve le contenu de ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes, donne acte au conseil d'administration de l'absence de conditions préférentielles relatives à la souscription auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants, de contrats d'assurance de toute nature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter l'excédent de l'exercice, soit 12.101.899,27 euros, au compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter 35.000.000,00 euros au fonds d'établissement par prélèvement sur le compte « Report à nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes combinés de la Mutuelle Centrale de Réassurance, établis conformément aux dispositions prévues aux articles L. 345-2 alinéa 3 et R. 345-1 à R. 345-7 du code des assurances.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2018, 15.730 euros bruts ont été alloués aux administrateurs au titre d'indemnités de temps passé, correspondant à un versement net de charges sociales de 14.927,35 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice 2018, 15.077 euros ont été remboursés sur justificatifs aux administrateurs au titre des frais exposés par eux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Emmanuel Sales.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Abed Yacoubi Soussane.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monceau Retraite & Épargne.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Promutuel Ré.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Treizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de la Sonam.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quinzième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Pierre Ducrohet.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Seizième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. René Vandamme.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans, en qualité d'administrateur, la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (Mapa).

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale nomme pour une durée de six ans, en qualité d'administrateur, la Mutuelle de la Boulangerie.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat du Cabinet Mazars, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingtième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de M. Michel Barbet-Massin, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingt-et-unième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Vingt-deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la cinquième résolution, l'assemblée générale prend acte de l'augmentation du fonds d'établissement, porté à 285.000.000,00 euros, et décide de modifier en conséquence l'article 8 des statuts :

Ancienne rédaction	Modifications
Article 8 - Fonds d'établissement Le fonds d'établissement de la société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros. Il est augmenté des droits d'adhésion acquittés par les sociétaires. Il peut être augmenté par décision de l'assemblée générale ordinaire.	Article 8 - Fonds d'établissement Le fonds d'établissement de la société est fixé à deux cent quatre-vingt-cinq millions d'euros . Il est augmenté des droits d'adhésion acquittés par les sociétaires. Il peut être augmenté par décision de l'assemblée générale ordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingt-troisième résolution

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 45 des statuts :

Ancienne rédaction	Modifications
Article 45 - Vigueur des statuts Les présents Statuts ont été délibérés, votés en Assemblée Générale Extraordinaire et modifiés pour la dernière fois le 23 juin 2005, le 18 juin 2015, le 28 juin 2016, et pour la dernière fois le 28 juin 2017.	Article 45 - Vigueur des statuts Les présents Statuts ont été délibérés, votés en Assemblée Générale Extraordinaire et modifiés le 23 juin 2005, le 18 juin 2015, le 28 juin 2016, le 28 juin 2017 et pour la dernière fois le 27 juin 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Vingt-quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de la Mutuelle Centrale de Réassurance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons établi en date du 12 juin 2019, un rapport dans lequel nous indiquons l'absence de communication dans les délais légaux, du rapport de gestion, et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Ces derniers nous ayant été communiqués en date du 19 juin 2019, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Centrale de Réassurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Acceptations en Réassurance :

La comptabilisation des opérations d'acceptation en réassurance repose sur des éléments nécessitant de la part de la direction un important degré de jugement, principalement sur des données de sinistres et de primes incluant une part estimée.

Le montant des primes et sinistres en acceptation s'élève respectivement à 80,2 M€ et 80,1M€ au 31 décembre 2018. Afin d'élaborer une comptabilité exhaustive, la Mutuelle Centrale de Réassurance a procédé à une estimation des comptes d'une partie des cédantes qui n'ont pas été transmis avant la date de clôture ces informations. L'objectif de ces travaux est de contrôler la cohérence des estimations effectuées en comparant les estimations en N-1 avec le réel en N-1 d'une part, et en modifiant le calcul de l'estimation N en fonction de l'analyse effectuée.

Ces estimations requièrent l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, et des modèles de calcul à utiliser. Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces opérations d'acceptation en réassurance comme un point clé de l'audit.

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des primes et sinistres acceptées en réassurance, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Revue par échantillonnage des traités (nouveaux traités ou traités renégociés),
 - Cadrage de la comptabilité avec les données de gestion (AS400),
 - Revue informatique de l'état clé utilisé (CPS3),
 - Le rapprochement exhaustif des comptes des cédantes associées avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
 - Le rapprochement par sondage des comptes des cédantes (mutuelles conventionnelles) avec les données en gestion (primes, sinistres, PSAP et résultat technique),
 - Comparaison des estimations N-1 avec le réel N-1,
-
- **Placements – valorisation et niveau de provisionnement des actifs financiers non cotés**

Les placements figurent au bilan à 1 109 M€ au 31 décembre 2018 et représentent le poste le plus important de l'actif. Ce poste est composé principalement :

- d'obligations, et autres titres à revenus fixes.
- d'immobilier,
- d'actions et autres titres à revenus variables,

La valeur de réalisation retenue à la clôture correspond généralement au dernier cours de cotation, au dernier prix de rachat, au prix qui serait obtenu en cas de cession dans des conditions de marchés.

Comme indiqué dans le paragraphe 3.2 de l'annexe sur les comptes annuels, pour les placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances (placements immobiliers, valeurs mobilières et parts de fonds communs de placement, titres de

créance, titres de participation), une provision pour dépréciation ligne à ligne est constatée lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable conformément au règlement ANC 2015-11 article 123-6.

Pour les actifs destinés à être conservés pour une période d'au moins 5 ans, la provision pour dépréciation durable correspond à la différence entre une valeur vénale le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par un coefficient de 1,159. Ce coefficient suppose une revalorisation de 3% sur 5 ans. Pour les actifs destinés à être cédés durant cette période de 5 ans, la dépréciation est la différence entre la valeur vénale et le prix de revient.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du montant des placements dans le bilan de la mutuelle, et de la détermination des dépréciations (12,9 M€ au 31 décembre 2018 dans les comptes annuels) impliquant de la part de la direction une part significative de jugement.

Notre approche d'audit détaillée ci-après inclut, lorsque nécessaire, l'intervention d'experts en valorisation et en audit informatique.

Les principales procédures d'audit mises en œuvre sont :

- La revue des modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers,
- L'examen du dispositif de contrôle mis en place pour apprécier la réalité et la valorisation des placements,
- La réalisation de contre-valorisations indépendantes sur l'ensemble du portefeuille des placements cotés,
- Le rapprochement par sondage des quantités en portefeuille avec les relevés des dépositaires,
- La revue des contrôles généraux informatiques relatifs à l'outil de gestion des placements, et la revue informatique de certains contrôles embarqués et états clés générés par l'outil de gestion des placements,
- L'analyse la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur horizon de détention les placements faisant l'objet d'indices objectifs de dépréciation durable,
- La revue de l'exhaustivité du calcul des valeurs recouvrables des titres dépréciés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles (couverture de la marge de solvabilité) extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 du code des assurances.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Mutuelle Centrale de Réassurance par l'assemblée générale du 30 juin 2001 pour le cabinet MAZARS et du 15 décembre 2015 pour le cabinet AXIS AUDIT.

Au 31 décembre 2018, le cabinet MAZARS était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet AXIS AUDIT dans la 4^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

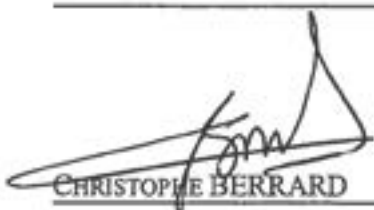
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 26 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS


CHRISTOPHE BERRARD

AXIS AUDIT


LAURENT JAMET

LES 14 SOCIÉTÉS ASSOCIÉES DE LA MCR

- Monceau Générale Assurances (MGA)
- Monceau Retraite & Épargne (MR&E)
- Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurance (MAMDA)
- Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurance (MCMA)
- Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles (SONAM) (Sénégal)
- Société Nationale d'Assurances Mutuelles Vie (SONAM Vie) (Sénégal)
- Mutuelle Agricole du Sénégal (MAS)
- Promutuel Ré (Canada)
- Mutuelle d'Assurance des Débitants de Tabacs de France (MUDETAF)
- Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (Umam)
- Capma & Capmi
- Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA)
- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie



1 + 1 + 1 font plus en commun

Mutuelle Centrale de Réassurance

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - Siret 775 364 383 00064
Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261 C du Code général des impôts)
Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 84 775 364 383 000 56
Siège social : 36/38, rue de Saint-Pétersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08
Tél. : 01 49 95 79 79 - Fax : 01 40 16 43 21
www.monceauassurances.com